Ville de Montluçon
Notification presse
Le 14/01/2025 09:13

CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2025 À MONTLUÇON

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Une nouvelle campagne de recensement de l'Insee débute à partir du 16 janvier et jusqu'au 22 février 2025. Le recensement est obligatoire et gratuit. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Les données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire.

Chaque année, un échantillon différent de logements est recensé. Si vous habitez un de ces logements, une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

L'agent se présentant à domicile est muni d'un arrêté municipal et de sa carte d'agent recenseur.

De manière générale, dans le cadre du recensement de la population, il ne sera jamais demandé d'informations confidentielles ou nominatives par téléphone (n°de sécurité sociale, situation du foyer, etc).

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le secteur Citoyenneté du service affaires civiles et citoyenneté de la Ville de Montluçon au 04 70 02 55 20 ou 04 70 02 56 79.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cet événement dans vos prochaines éditions.

Ville de Montluçon

CONTACT

Service Communication
04 70 02 55 53 · communication@mairie-montlucon.fr